

**COMMUNE D'ANNAY**

**Document d'Information Communal  
sur les Risques Majeurs**

**- DICRIM -**



**RISQUES MAJEURS**  
Apprenons les bons réflexes !

## - Document à conserver -

Madame, Monsieur,

Ce document relatif à votre sécurité est d'une TRÈS GRANDE IMPORTANCE, et doit retenir toute votre attention.

Toute population soumise à des risques majeurs a le droit à une information dite « préventive » afin de connaître les dangers auxquels elle peut être exposée, les dispositions prévues par les pouvoirs publics, et les mesures de sauvegarde à respecter.

Pour vous préparer à un comportement responsable face aux risques potentiels, et afin de réduire leurs conséquences, je vous invite à prendre connaissance de ce **DICRIM**, document synthétique qui constitue l'un des éléments de notre politique de sécurité des personnes.

Ce document vous permettra de bien mesurer les types de risques qui nous entourent, et de mieux les appréhender pour y faire face. La sécurité civile est l'affaire de TOUS, et chacun doit être acteur de sa sécurité et de celle des autres.

Pour votre sécurité, conservez ce fascicule.

Le Maire,  
Christian MARTIN

« Toute personne concourt par son comportement à la sécurité civile. En fonction des situations auxquelles elle est confrontée et dans la mesure de ses possibilités, elle veille à prévenir les services de secours et à prendre les premières dispositions nécessaires. »

1

## Qu'est-ce qu'un risque ?

Le risque est la possibilité qu'un évènement d'origine naturelle ou lié à une activité humaine se produise, dont les effets peuvent mettre en jeu un grand nombre de personnes, ou occasionner des dommages importants, et dépasser les capacités de réaction de la société.



l'évènement  
= l'aléa

**Risque = produit d'un aléa + un enjeu**



**Il existe plusieurs types de risques :**

**Les risques naturels** (inondation, mouvement de terrain...)

**Les risques technologiques** (industriel, nucléaire, transport de matières dangereuses...)

**Les risques météorologiques**

**Les risques sanitaires** (pandémie...)

Un risque est dit "majeur" :  
si sa fréquence est faible et sa gravité  
très lourde.

le  
risque



## Pourquoi s'informer sur les risques majeurs ?

L'article L125-2 du Code de l'Environnement précise que « les citoyens ont un droit à l'information sur les risques majeurs auxquels ils sont soumis et sur les mesures de sauvegarde qui les concernent ».

Conformément à cette réglementation, ce document vous informe sur les risques auxquels la commune d'**ANNAY** peut être exposée.

Il a pour objectif de vous **sensibiliser aux bons réflexes de protection à adopter** en cas de catastrophe majeure, afin que vous deveniez acteur de votre sécurité.

# A quels risques sommes-nous exposés à ANNAY ?



*Risques répertoriés dans le Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM)  
Pour en savoir plus sur ces risques, consulter le DDRM  
(en mairie ou sur [www.nievre.gouv.fr](http://www.nievre.gouv.fr))*

## Les risques naturels

- les inondations :
  - PPRI
  - Remontées de nappes phréatiques
- les mouvements de terrain :
  - Retrait gonflement des sols argileux

## Les risques technologiques

- Nucléaire :
  - **PPI CNPE** dispositif de stockage et de distribution des comprimés d'iode de potassium
- Transport de Matières Dangereuses :
  - RD 957 - RD 142 – Routes communales



Les risques météorologiques :  
tempête de 1999, inondations de 2016...



Les risques sanitaires :  
pandémie, canicule...

(Source : [www.georisques.gouv.fr](http://www.georisques.gouv.fr))

*L'actualité de ces dernières années a été marquée par ces phénomènes.  
Il semble intéressant de rappeler les quelques consignes à suivre pour bien s'en protéger.*



# ALERTE DE LA POPULATION

En cas d'évènement majeur, vous serez alertés de la manière suivante selon les besoins / évènements :

Le territoire a été divisé en un secteur attribué à un élu (et un suppléant) pour diffuser l'alerte :

- avec la sono portative,
- en porte à porte,
- par téléphone, si aucune réponse avec les deux premiers procédés.

Deux points de rassemblement ont été retenus



la salle des fêtes communale et  
la Maison Pardieu





# Risque inondation

L'inondation est la submersion rapide ou lente d'une zone habitée ou non ; elle correspond au débordement des eaux lors d'une crue. La crue correspond à une augmentation de la hauteur d'eau, sans conduire forcément à une inondation.

## 2 types d'inondation :

- Les inondations rapides ou torrentielles, consécutives à de violentes averses.
- Les inondations lentes ou de plaine, par débordement d'un cours d'eau ou remontées de la nappe phréatique.



## Le risque à ANNAY

Plus d'infos sur :  
[www.nievre.gouv.fr](http://www.nievre.gouv.fr)

La commune est concernée par le risque d'inondations rapides ou torrentielles (dernier évènement : 2016) puis le risque d'inondation lente ou de plaine. En cas de débordement du Rio ou de La Vrille, l'eau peut arriver aux abords des maisons.

## Les mesures de prévention

PPRI (Plan de Prévention du Risque Inondation) : Il détermine les zones inondables et y réglemente l'usage des sols afin de protéger les personnes, les biens et le champ d'expansion des crues. Plusieurs zones sont identifiées, chacune disposant de son propre règlement décrivant les interdictions, possibilités d'aménagement et prescriptions à respecter.

## Les moyens de surveillance et d'alerte

Une surveillance permanente des cours d'eau est assurée au niveau national. Toute personne témoin d'un éventuel problème doit prévenir les autorités (mairie, pompiers ou

gendarmerie).

Consultable sur :  
[www.vigicrues.gouv.fr](http://www.vigicrues.gouv.fr)

**Le maire déclenche alors le Plan Communal de Sauvegarde qui organise les secours et définit les points de rassemblement adaptés au risque.**

Dans tous les cas, ne vous engagez pas à pied ou en voiture dans une zone inondée.  
N'évacuez qu'après en avoir reçu l'ordre.

## CE QUE VOUS DEVEZ FAIRE

### DÈS AUJOURD'HUI

- Surélever vos meubles et mettez à l'abri vos denrées périssables.

### APRÈS LA CRUE

- Ne revenez à votre domicile qu'après en avoir eu

## Les bons réflexes !



Coupez  
électricité  
et gaz



Fermez la  
porte et les  
aérations



Montez dans  
les étages



Ecoutez la  
radio



Ne prenez pas  
votre véhicule

### PENDANT LA CRUE

#### **A l'annonce de la crue**

- Fermez portes, fenêtres, soupiraux, aérations, etc... qui pourraient être atteints par l'eau.  
- Coupez compteurs EDF, gaz.

ne prenez pas vos médicaments.

Compagnie d'assurance pour élaborer votre dossier de déclaration de sinistre.  
Contactez votre mairie pour une éventuelle reconnaissance de catastrophe naturelle de la commune.



# Risque Transport Matières Dangereuses (TMD)

Le risque lié aux transports de matières dangereuses, appelé TMD, est consécutif à un accident se produisant lors du transport par voie routière, ferrée, aérienne, par voie d'eau ou par canalisation, de matières dangereuses. Il peut entraîner des conséquences graves pour la population, les biens et l'environnement.

## Le risque à ANNAY

Les RD 957 – 142 et les rues communales sont des voies sur lesquelles peuvent transiter des véhicules contenant des matières dangereuses. Les principaux dangers sont l'explosion, l'incendie, la fuite d'un liquide polluant, et la formation d'un nuage toxique.



## Les mesures de prévention



Le **Plan Communal de Sauvegarde (PCS)** prévoit la mise en place d'une cellule de crise pour optimiser les actions sur le terrain (secours, déviations de circulation, arrêt des pompages en cas de pollution des eaux...)

Des **Plans d'OR**ganisation départementale des **SEC**ours (Plan ORSEC TMD) seront mis en œuvre si nécessaire.

## La signalisation des véhicules transportant des matières dangereuses :

Les véhicules transportant des matières dangereuses sont identifiables par un des logos suivants apposé notamment à l'arrière du véhicule.



Matières explosives



Gaz



Matières inflammables



Solides inflammables



Matières spontanément inflammables



Matières comburantes



Matières toxiques



Matières radioactives



## CE QUE VOUS DEVEZ FAIRE

- Si des victimes sont à déplorer, ne les déplacez pas, sauf en cas d'incendie.
- Si votre véhicule ou le réservoir prend feu ou dégage un nuage toxique, éloignez-vous de l'accident d'au-moins 300m et mettez-vous à l'abri dans un bâtiment.
- Éloignez-vous des portes et fenêtres, ne fumez pas, ne provoquez pas de flamme ou d'étincelle.
- Ne téléphonez pas
- Lavez-vous les mains en cas d'irritation, et si possible changez de vêtement.
- Ne sortez qu'en fin d'alerte ou sur ordre d'évacuation.

8

### Les bons réflexes !



Enfermez-vous dans un bâtiment



Bouchez toutes les entrées d'air



Ecoutez la radio



Ne téléphonez pas



Ni flammes ni cigarettes



N'allez pas chercher vos enfants à l'école

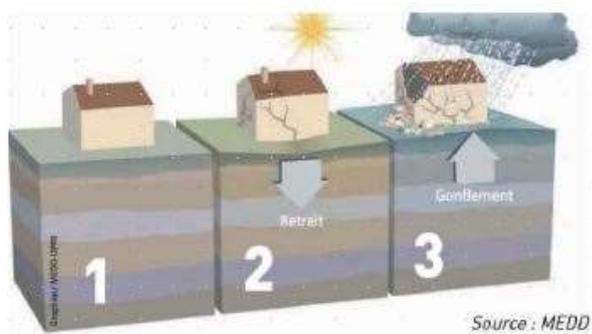


mouvements de terrain liés à la sécheresse

## Risque mouvement de terrain « retrait-gonflement des sols argileux »

Les variations de la quantité d'eau dans certains terrains argileux produisent des gonflements (en

période humide) et des tassements (en période sèche).



Cela peut provoquer des dégâts très importants sur les constructions (Fissures, déformations des ouvertures...) pouvant rendre inhabitables certains bâtiments.

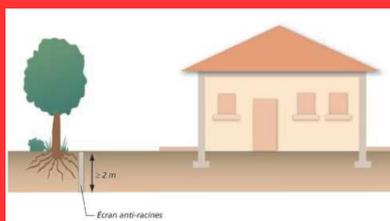
## Le risque à ANNAY

Carte consultable : <https://www.georisques.gouv.fr/>

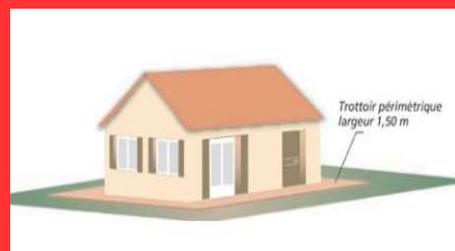
## Les mesures de prévention

Le ministère de l'Écologie a édité une plaquette d'information sur le risque « retrait gonflement des sols argileux ». Comment prévenir les désordres dans l'habitat individuel ? et une brochure sur la nouvelle réglementation en vigueur depuis 2020.

### Comment faire pour prévenir des dégâts ?



Eloigner la végétation du bâti : les racines amplifient le phénomène de déstructuration des façades.



Réaliser une structure étanche autour du bâtiment.

Retrouvez tous les conseils dans les brochures de recommandations : [www.nievre.gouv.fr](http://www.nievre.gouv.fr)

9



unité nucléaire

## Risque nucléaire

### Qu'est-ce qu'un risque nucléaire ?

Le risque nucléaire est la conséquence d'un accident conduisant à un rejet d'éléments radioactifs à l'extérieur des conteneurs et des enceintes prévus à cet effet. Il peut survenir lors d'accidents de transports de matière radioactives, lors d'utilisations médicales ou

industrielles de radioéléments ou en cas de dysfonctionnement grave sur une installation nucléaire industrielle et notamment sur une centrale nucléaire.

## Le risque à ANNAY

**Annay** peut être concerné par un accident nucléaire avec le Centre Nucléaire de Production d'Electricité (CNPE) de Belleville-sur-Loire, qui comprend deux réacteurs en activité. (*voir plaquette d'informations " Ayez les bons réflexes" du CNPE*).

### Installations et centrales nucléaires

Une installation industrielle mettant en jeu des substances radioactives de fortes activités est réglementée au titre des « installations nucléaires de base » (INB) et est alors placée sous le contrôle de l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN).

Au-delà de certains critères, une installation mettant en jeu des substances radioactives est réglementée au titre des « installations nucléaires de base » (INB), et est alors placée sous le contrôle de l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN). La carte représente les implantations présentes autour du centroïde de votre commune. Le rayon choisi a été déterminé en fonction de la pertinence de diffusion de cette information et de l'obligation de diffusion.

## Les mesures de prévention

Un **Plan Particulier d'Intervention (PPI)** a été approuvé afin de planifier l'organisation de crise qui serait mise en oeuvre par les pouvoirs publics en cas d'accident survenant à la centrale nucléaire de Belleville sur Loire.

Son élaboration, sa mise à jour et son activation sont de la responsabilité du préfet.

Mis en oeuvre en cas d'accident avec rejets radioactifs sortant des limites du CNPE, il a pour objectif essentiel l'organisation des secours publics **pour protéger la population, les biens et l'environnement** et sert à coordonner l'ensemble des moyens mis en oeuvre.

Parmi ces mesures :

- mise à l'abri des populations
- distribution des comprimés d'iodure de potassium
- éloignement temporaire ou évacuation.

## Les moyens de surveillance

Une surveillance permanente de l'installation et des rejets est exercée par le CNPE. Toute personne témoin d'un éventuel problème doit prévenir les autorités (maire, pompier ou gendarmerie). Le maire déclenche alors le **Plan Communal de Sauvegarde** qui organise les secours et définit les points de rassemblement.



## CE QUE VOUS DEVEZ FAIRE

### DÈS AUJOURD'HUI

### PENDANT L'ACCIDENT

### APRÈS L'ACCIDENT

- Prenez connaissance du signal d'alerte et des consignes de mise à l'abri.

- Renseignez-vous sur le point de rassemblement et de distribution des comprimés d'iodure de potassium.

- Consultez le Plan Particulier d'Intervention (PPI) du CNPE de Belleville  
[www.nievre.gouv.fr](http://www.nievre.gouv.fr)

**Si vous entendez l'alerte (CNPE, Pompiers, Gendarmerie, Préfecture)**

- Rejoignez le bâtiment le plus proche, fermez toutes les ouvertures et entrées d'air, arrêtez les ventilations et climatisation.

- N'allez pas chercher vos enfants à l'école. Celle-ci est dotée d'un **Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS)** face aux risques majeurs, qui prévoit la prise en charge des enfants.

- Ne sortez qu'en fin d'alerte ou sur ordre d'évacuation.

**Respectez les consignes données par les autorités**

### Les bons réflexes !



Enfermez-vous dans un bâtiment



Bouchez toutes les entrées d'air



Ecoutez la radio



Ne téléphonez pas



Ni flammes ni cigarettes



N'allez pas chercher vos enfants à l'école



# ALERTE CNPE

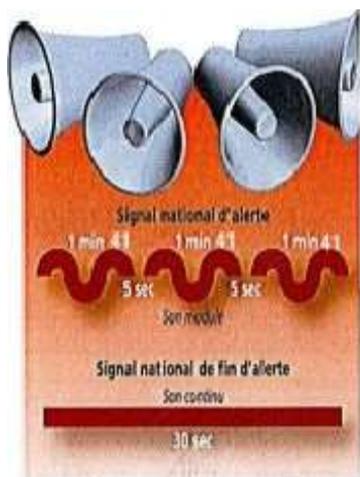
En cas d'évènement majeur au CNPE de Belleville-sur-Loire, la population située dans la **zone de protection réflexe (4,5 km autour du site)** est avertie au moyen des sirènes d'alerte et par un dispositif automatique d'appel téléphonique mis en place par EDF. La population doit rejoindre au plus vite un bâtiment en dur, se mettre à l'abri et à l'écoute de la radio qui diffuserait les consignes de sécurité des autorités.

## Début de l'alerte

### En cas d'évènement nécessitant une mise à l'abri :

l'alerte sera donnée par la sirène, testée chaque 1<sup>er</sup> mercredi du mois à midi.

Elle émet un son caractéristique en 3 séquences d'1 minute et 41 secondes soit le signal national d'alerte.



## Fin de l'alerte

### Une fois le danger écarté :

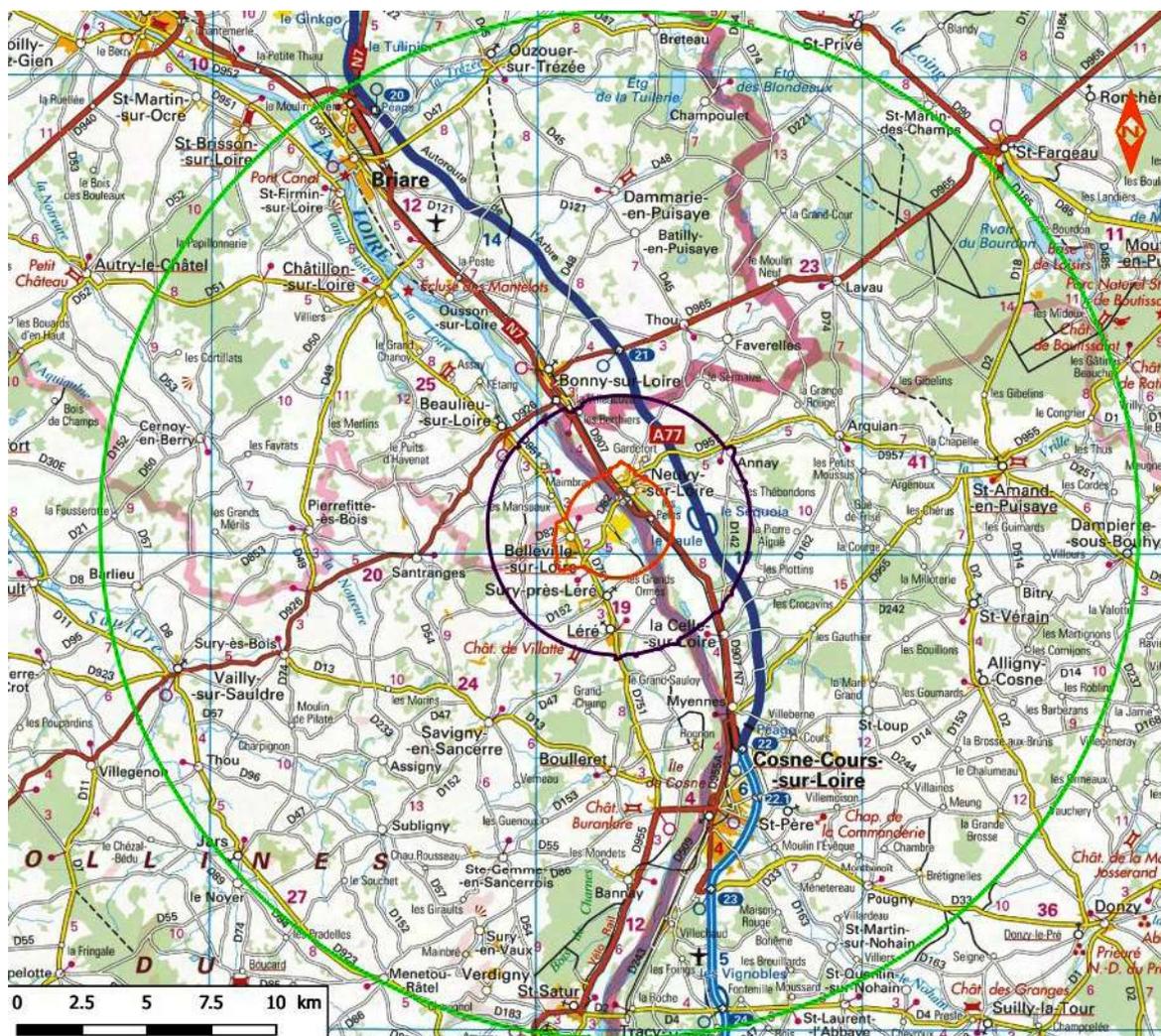
les sirènes émettent le signal de fin d'alerte, un son continu de 30 secondes.

## Le pack « sécurité » à préparer chez soi

Radio à piles, lampe de torche matériel de confinement (ruban adhésif, serpillières ou tissus pour colmater le bas des portes...), nourriture / eau, couvertures, vêtements, papier personnels, médicaments et notamment traitement quotidien.



## Carte « rayon des 20 km autour du CNPE de Belleville sur Loire »





## Rappel des codes couleur de la vigilance météorologique :

-  **Une vigilance absolue s'impose** des phénomènes météorologiques dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus ...
-  **Soyez très vigilant** , des phénomènes météorologiques dangereux sont prévus ...





	Vent violent		Neige-verglas
	Pluie-inondation		Canicule
	Orages		

Une tempête correspond à l'évolution d'une perturbation atmosphérique où se confrontent deux masses d'air aux caractéristiques bien distinctes (température, humidité...)

## Les effets

Vents violents, précipitations intenses... les tempêtes sont souvent à l'origine de dégâts importants.



## Les conséquences

Le nombre de victimes peut être important. Le problème est souvent lié à l'imprudence des personnes. Toutefois les tempêtes peuvent être à l'origine de la projection d'objets, entraîner des chutes d'arbres, des inondations, voir même des glissements de terrain.

## Le risque à ANNAY

Selon Météo France, en moyenne 15 tempêtes affectent la France chaque année, et une tempête sur deux peut être qualifiée de forte (un épisode est qualifié de forte tempête si au moins 20 % des stations départementales enregistrent un vent maximal instantané supérieur à 100 km/h).

Comme l'ensemble du territoire métropolitain, la commune est exposée aux tempêtes.

## CE QUE VOUS DEVEZ FAIRE

Les bons réflexes !

## DÈS AUJOURD'HUI

- Informez-vous sur les prévisions météorologiques en consultant notamment le site de Météo France [www.meteofrance.fr](http://www.meteofrance.fr)

### **Si une tempête est annoncée**

- Mettez-vous à l'abri et amarrez les objets susceptibles d'être emportés.
- Évitez de prendre votre véhicule. Reportez autant que possible vos déplacements.



- ENFERMEZ-VOUS PAS SANS UN BÂTIMENT** **Ne restez pas sous les lignes électriques**
- Mettez-vous à l'abri dans un bâtiment, fermez portes et volets
  - Débranchez appareils électriques et antennes de télévision.
  - Ne vous abritez pas sous les arbres.
  - Ne vous approchez pas des lignes électriques ou téléphoniques.
  - Si vous devez sortir, soyez prudent.

**Ne prenez pas votre véhicule**



# Risque sanitaire : pandémie

Une pandémie est une épidémie présente sur une large zone géographique internationale. Elle touche une partie importante de la population mondiale. Elle fait suite à la circulation d'un nouveau virus contre lequel l'immunité de la population est faible ou nulle.

## Le risque à ANNAY

Comme l'ensemble du territoire métropolitain, la commune est exposée aux risques de pandémie.

## Les modes de transmission

La transmission des virus se fait principalement par voie aérienne, par le biais de la toux, de l'éternuement ou des postillons, mais peut également être transmise par les mains et les objets contaminés.

## Les mesures de prévention



## Les bons réflexes !



Se laver régulièrement les mains ou utiliser une solution hydro-alcoolique



Tousser ou éternuer dans son coude ou dans son mouchoir



Se moucher dans un mouchoir à usage unique puis le jeter



Porter un masque quand la distance d'un mètre ne peut pas être respectée et partout où cela est obligatoire



Respecter une distance d'au moins deux mètres avec les autres



limiter au maximum ses contacts sociaux (6 maximum)



Éviter de se toucher le visage



Aérer les pièces 10 minutes, trois fois par jour



Saluer sans serrer la main et arrêter les embrassades



Utiliser les outils numériques (TousAntiCovid)



# Risque sanitaire : canicule

Une canicule désigne un épisode de températures élevées, de jour comme de nuit, sur une période prolongée.

En France, la période des fortes chaleurs pouvant donner lieu à des canicules s'étend généralement sur les mois de juin, juillet et août.

## Les dangers

Une forte chaleur devient dangereuse pour la santé dès qu'elle dure plus de 3 jours.

Les conséquences les plus graves sont la déshydratation (crampes, épuisement, faiblesse...) et le coup de chaleur (agressivité inhabituelle, maux de tête, nausées...).

## Les mesures de prévention

Les personnes déjà fragilisées (personnes âgées, atteintes d'une maladie chronique, nourrissons, etc.) sont particulièrement vulnérables. N'hésitez pas à signaler à la mairie toute personnes de votre entourage qui vous semble en difficultés.

Depuis juin 2004, la carte de vigilance de Météo France intègre le risque de canicule. Elle est consultable depuis le site [www.meteofrance.fr](http://www.meteofrance.fr)





# NOTES

A series of horizontal dotted lines spanning the width of the page, intended for writing notes.





## Les numéros utiles

<b>Mairie de Annay</b> mairie58annay@gmail.com	03 86 39 22 65 06 49 57 29 21 (Astreintes élus)
<b>Préfecture de la Nièvre – Nevers</b> <a href="mailto:pref-defense-protection-civile@nievre.gouv.fr">pref-defense-protection-civile@nievre.gouv.fr</a>	03 86 60 70 80 Site internet : <a href="http://www.nievre.gouv.fr">www.nievre.gouv.fr</a>
<b>Direction Départementale des Territoires</b>	03 86 71 71 71
<b>Pompiers</b>	18 ou par portable : 112
<b>Police / Gendarmerie</b>	17
<b>SAMU</b>	15
<b>Conseil Départemental Centre routier</b>	0 800 12 10 10
<b>Météo France</b>	0 899 71 02 58 Site internet : <a href="http://www.meteofrance.fr">www.meteofrance.fr</a>
<b>Vigicrues</b>	Site internet : <a href="http://www.vigicrues.gouv.fr">www.vigicrues.gouv.fr</a>

**Géorisques**

Site internet : [www.georisques.gouv.fr](http://www.georisques.gouv.fr)

**Écoutez les informations :**

Radio Numéro 1 (Cosne) : FM 93.6

France Bleue 104.0

France Info 105.3

France Inter 95.3

France 2 et France 3

Canal 32

Plus d'informations sur  
[www.nievre.gouv.fr](http://www.nievre.gouv.fr)